

| Informations de base                                                                                                                                                           |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2015/0302M(NLE)</b><br>NLE - Procédures non législatives                                                                                                                    | Procédure terminée |
| Accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et l'Afghanistan<br><br>Procédure d'accompagnement <a href="#">2015/0302(NLE)</a> |                    |
| <b>Subject</b><br><br>6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale<br><br><b>Zone géographique</b><br><br>Afghanistan                                                    |                    |

| Acteurs principaux            |                                    |                                                                                                                                                                                                               |                    |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Parlement européen            | Commission au fond                 |                                                                                                                                                                                                               | Date de nomination |
|                               | <b>AFET</b> Affaires étrangères    | FOTYGA Anna (ECR)                                                                                                                                                                                             | 13/06/2017         |
|                               |                                    | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>DANJEAN Arnaud (PPE)<br>FRUNZULICĂ Doru-Claudian (S&D)<br>LÖSING Sabine (GUE/NGL)<br>VALERO Bodil (Verts/ALE)<br>CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)<br>SCHAFFHAUSER Jean-Luc (ENF) |                    |
|                               | Commission pour avis               |                                                                                                                                                                                                               | Date de nomination |
|                               | <b>DEVE</b> Développement          | ENGEL Frank (PPE)                                                                                                                                                                                             | 23/05/2018         |
|                               | <b>INTA</b> Commerce international | LANGE Bernd (S&D)                                                                                                                                                                                             | 23/04/2018         |
|                               |                                    |                                                                                                                                                                                                               |                    |
| Conseil de l'Union européenne |                                    |                                                                                                                                                                                                               |                    |

## Événements clés

| Date       | Événement                         | Référence                                                                           | Résumé |
|------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 22/01/2019 | Vote en commission                |                                                                                     |        |
| 01/02/2019 | Dépôt du rapport de la commission | <a href="#">A8-0058/2019</a>                                                        | Résumé |
| 12/03/2019 | Débat en plénière                 |  |        |
| 13/03/2019 | Décision du Parlement             | <a href="#">T8-0170/2019</a>                                                        | Résumé |
| 13/03/2019 | Résultat du vote au parlement     |  |        |
| 13/03/2019 | Fin de la procédure au Parlement  |                                                                                     |        |

## Informations techniques

|                              |                                                           |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Référence de la procédure    | 2015/0302M(NLE)                                           |
| Type de procédure            | NLE - Procédures non législatives                         |
| Sous-type de procédure       | Proposition de résolution sous la procédure d'approbation |
| Modifications et abrogations | Procédure d'accompagnement <a href="#">2015/0302(NLE)</a> |
| Base juridique               | Règlement du Parlement EP 107-p2                          |
| Autre base juridique         | Règlement du Parlement EP 165                             |
| État de la procédure         | Procédure terminée                                        |
| Dossier de la commission     | AFET/8/12733                                              |

## Portail de documentation

### Parlement Européen

| Type de document                                | Commission           | Référence                    | Date       | Résumé |
|-------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|------------|--------|
| Avis de la commission                           | <a href="#">INTA</a> | <a href="#">PE623.690</a>    | 25/06/2018 |        |
| Projet de rapport de la commission              |                      | <a href="#">PE629.400</a>    | 07/11/2018 |        |
| Avis de la commission                           | <a href="#">DEVE</a> | <a href="#">PE623.970</a>    | 22/11/2018 |        |
| Amendements déposés en commission               |                      | <a href="#">PE631.807</a>    | 04/12/2018 |        |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique |                      | <a href="#">A8-0058/2019</a> | 01/02/2019 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique       |                      | <a href="#">T8-0170/2019</a> | 13/03/2019 | Résumé |

## Informations complémentaires

| Source                | Document                | Date |
|-----------------------|-------------------------|------|
| Commission européenne | <a href="#">EUR-Lex</a> |      |

# Accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et l'Afghanistan

2015/0302M(NLE) - 13/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 565 voix pour, 53 contre et 55 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part.

L'accord de coopération en matière de partenariat et de développement sera la première relation contractuelle entre l'Union européenne et l'Afghanistan. Il confirme l'engagement de l'Union en faveur du développement futur de l'Afghanistan au cours de la «décennie de transformation» (2014-2024) et renforce les liens historiques, politiques et économiques entre les deux parties.

## ***Aspects politico-stratégiques***

Le Parlement a réaffirmé sa détermination à soutenir le gouvernement afghan dans ses efforts visant à bâtir un avenir sûr et stable pour le peuple en menant des réformes en vue de renforcer la gouvernance et l'état de droit, de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, de parvenir à une paix et à un développement durables, de mettre en place des institutions légitimes et démocratiques, de veiller au respect des droits de l'homme (y compris les droits des femmes, des enfants, des minorités ethniques et religieuses), de combattre la corruption, de lutter contre les stupéfiants et de favoriser le développement social et rural.

La résolution a insisté sur la nécessité de gérer les affaires de manière à garantir une croissance économique pour tous et des conditions favorables à des investissements étrangers durables qui profitent au peuple afghan, dans le respect des normes sociales, environnementales et du travail.

Les députés ont invité l'Union européenne à s'associer aux efforts de lutte contre la tendance de long terme aux tensions interethniques qui contribue à la désintégration du pouvoir central. Ils ont exprimé leur soutien sur le long terme à des élections crédibles, libres, régulières et transparentes, conformes aux normes internationales, ainsi qu'à l'observation des élections dans le pays par l'Union.

Depuis 2002, l'Union européenne et ses États membres sont collectivement le principal bailleur de fonds international en faveur de l'Afghanistan et de son peuple, avec plus de 3,66 milliards d'euros d'aide au développement et d'aide humanitaire. Les députés ont demandé la poursuite des efforts en faveur d'une programmation conjointe entre l'Union et ses États membres.

## ***Acteurs régionaux***

Les députés ont souligné que l'appui et la coopération positive des pays voisins et des puissances régionales, en particulier la Chine, l'Iran, l'Inde, la Russie et le Pakistan étaient essentiels à la stabilisation, au développement et à la viabilité économique de l'Afghanistan. Ils ont invité ces voisins de s'abstenir d'impliquer des alliés interposés dans leurs rivalités en Afghanistan et demandé aux puissances régionales de coopérer pleinement afin de parvenir à une paix stable et durable en Afghanistan.

Soulignant la mobilité et l'activité soutenue des réseaux terroristes opérant en Afghanistan et au Pakistan, le Parlement a invité l'Union à redoubler d'efforts pour dialoguer et coopérer avec les partenaires régionaux afin de lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la traite d'êtres humains.

## ***Sécurité et paix***

Préoccupé par la détérioration persistante de la situation en matière de sécurité en Afghanistan, le Parlement a condamné les attaques perpétrées par les militants talibans et divers groupes terroristes tels que l'IS-KP contre les civils, les forces de sécurité, les institutions et la société civile afghans. Il a réaffirmé le soutien de l'Union au processus de paix et de réconciliation mené par l'Afghanistan et s'est dit prêt à apporter sa contribution, à l'aide de tous les instruments adéquats de l'Union européenne, dès qu'un véritable processus de paix sera lancé. Il a demandé aux talibans de rompre avec la violence, de rejoindre le processus de paix et d'accepter la Constitution afghane.

## ***Construction de l'État***

Les députés ont invité le gouvernement afghan à montrer davantage d'ouverture politique, à renforcer l'obligation de rendre compte et à lutter activement contre la corruption.

L'Union est invitée à garantir que les fonds de l'Union sont investis dans des projets qui aident la population afghane, à favoriser le soutien à la société civile et à financer en priorité les projets qui soutiennent les droits de l'homme et favorisent le développement de mécanismes de dialogue et de résolution de conflit ancrés à l'échelon local.

Le Parlement a invité le gouvernement afghan à instaurer des mesures ciblées afin d'inverser la tendance à l'accroissement de la culture de l'opium en Afghanistan et a plaidé pour des solutions de remplacement concrètes et durables à la culture du pavot.

## ***Société civile et droits de l'homme***

Les députés se sont félicités que l'accord mette l'accent sur le dialogue sur les questions des droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, des enfants et des minorités ethniques et religieuses. Ils ont insisté pour que l'Union maintienne une position ferme en ce qui concerne le respect des

droits de l'homme et demandé que l'Union prenne des mesures spécifiques si le gouvernement afghan venait à violer des éléments essentiels de l'accord. Le gouvernement afghan est invité à introduire un moratoire sur les exécutions capitales, dans la perspective d'une abolition totale de la peine de mort.

### ***Développement et commerce***

La résolution a souligné que l'objectif final de l'aide de l'Union en faveur de l'Afghanistan est d'aider le gouvernement et l'économie du pays à éradiquer la pauvreté et à renforcer leur indépendance et leur croissance par le développement intérieur et la coopération régionale grâce au commerce extérieur et à des investissements publics durables.

Les députés ont insisté sur la nécessité de trouver une solution au taux de chômage élevé, de lutter contre la pauvreté, de prévoir de nouvelles perspectives d'emploi, en dehors des secteurs de l'agriculture et de la fonction publique, afin d'empêcher le recrutement de jeunes hommes par les talibans et de soutenir le système éducatif afghan en vue d'accroître le nombre d'enfants scolarisés à tous les niveaux. Ils ont demandé que les programmes comme Erasmus+ et Horizon 2020 soient exploités au mieux dans ce contexte.

### ***Migration***

Les députés s'inquiètent face au nombre sans précédent de migrants qui reviennent principalement du Pakistan et d'Iran, mais aussi d'Europe. Tout en saluant la stratégie nationale afghane de gestion des retours, ils sont préoccupés par le manque de mesures d'intégration permanentes que les autorités afghanes devraient prendre pour gérer les migrants à leur retour.

Alors que l'accord prévoit que les parties devraient signer un accord formel de réadmission, les députés ont déploré que seul un accord informel ait été conclu. Ils ont demandé que tout accord relatif à la réadmission soit formalisé afin de garantir un contrôle démocratique.

Notant que d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), 5,5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en Afghanistan, les députés ont appelé à redoubler d'efforts pour apporter une réponse aux problèmes humanitaires et aux besoins des populations, en portant une attention particulière aux personnes vulnérables.

La Commission est invitée à présenter des stratégies complètes pour chaque secteur dans le but de garantir un développement général dans tous les domaines de coopération avec l'Afghanistan.

Enfin, les députés ont insisté sur le rôle du Parlement européen, des parlements des États membres et du Parlement afghan dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord.

## **Accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et l'Afghanistan**

2015/0302M(NLE) - 01/02/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Anna Elbieta FOTYGA (ECR, PL) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part.

### ***Aspects politico-stratégiques***

Les députés ont réaffirmé leur détermination à soutenir le gouvernement afghan dans ses efforts visant à bâtir un avenir sûr et stable pour le peuple afghan. Il ont souligné que le développement à long terme de l'Afghanistan dépendra de la responsabilité, de la bonne gouvernance, de la pérennité de la sécurité humaine, ainsi que de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois, de l'accès aux services sociaux et de santé, de l'éducation et de la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme, y compris des droits des femmes et des minorités.

Le rapport a insisté sur la nécessité de gérer les affaires de manière à garantir une croissance économique pour tous et des conditions favorables à des investissements étrangers durables qui profitent au peuple afghan, dans le plein respect des normes sociales, environnementales et du travail.

Les députés ont invité l'Union européenne à s'associer aux efforts de lutte contre la tendance de long terme aux tensions interethniques qui contribue à la désintégration du pouvoir central. Ils ont exprimé leur soutien sur le long terme à des élections crédibles, libres, régulières et transparentes, conformes aux normes internationales, ainsi qu'à l'observation des élections dans le pays par l'Union.

S'agissant du soutien financier et politique de l'Union en faveur du développement social et économique de l'Afghanistan, de l'aide humanitaire et de la connectivité régionale, le rapport a demandé la poursuite des efforts en faveur d'une programmation conjointe entre l'Union et ses États membres.

### ***Acteurs régionaux***

Les députés ont souligné que l'appui et la coopération positive des pays voisins et des puissances régionales, en particulier la Chine, l'Iran, l'Inde, la Russie et le Pakistan étaient essentiels à la stabilisation, au développement et à la viabilité économique de l'Afghanistan. Ils ont invité ces voisins de s'abstenir d'impliquer des alliés interposés dans leurs rivalités en Afghanistan et demandé aux puissances régionales de coopérer pleinement afin de parvenir à une paix stable et durable en Afghanistan.

Soulignant la mobilité et l'activité soutenue des réseaux terroristes opérant en Afghanistan et au Pakistan, les députés ont invité l'Union à redoubler d'efforts pour dialoguer et coopérer avec les partenaires régionaux afin de lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la traite d'êtres humains.

### ***Sécurité et paix***

Les députés sont préoccupés par la détérioration persistante de la situation en matière de sécurité en Afghanistan et par les gains réguliers de territoires par les militants talibans et divers groupes terroristes tels que l'IS-KP, lequel semble être fortement renforcé par la présence de combattants étrangers. Ils ont condamné les attaques perpétrées par ces acteurs contre les civils, les forces de sécurité, les institutions et la société civile afghans. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de la lutte contre toute forme de terrorisme ainsi que leur soutien processus de paix et de réconciliation inclusif mené par l'Afghanistan.

### ***Construction de l'État***

Les députés ont invité le gouvernement afghan à montrer davantage d'ouverture politique, à renforcer l'obligation de rendre compte et à lutter activement contre la corruption.

L'Union est invitée i) à garantir que les fonds de l'Union sont investis dans des projets qui aident la population afghane et que les municipalités bénéficient d'un soutien approprié pour fournir des services essentiels et établir une gouvernance locale, ii) à veiller à la coordination entre les autorités centrales et locales afin de déterminer les priorités en matière d'investissement, iii) à favoriser le soutien à la société civile et à financer en priorité les projets qui soutiennent les droits de l'homme et favorisent le développement de mécanismes de dialogue et de résolution de conflit ancrés à l'échelon local.

### ***Société civile et droits de l'homme***

Les députés se félicitent que l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement UE-Afghanistan mette l'accent sur le dialogue sur les questions des droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, des enfants et des minorités ethniques et religieuses. Ils insistent pour que l'Union maintienne une position ferme en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et demandent que l'Union prenne des mesures spécifiques si le gouvernement afghan venait à violer des éléments essentiels de l'accord. Le gouvernement afghan est invité à introduire un moratoire sur les exécutions capitales, dans la perspective d'une abolition totale de la peine de mort.

### ***Développement et commerce***

Le rapport souligne que l'objectif final de l'aide de l'Union en faveur de l'Afghanistan est d'aider le gouvernement et l'économie du pays à éradiquer la pauvreté et à renforcer leur indépendance et leur croissance par le développement intérieur et la coopération régionale grâce au commerce extérieur et à des investissements publics durables.

Les députés insistent sur la nécessité de trouver une solution au taux de chômage élevé, de lutter contre la pauvreté, de prévoir de nouvelles perspectives d'emploi, en dehors des secteurs de l'agriculture et de la fonction publique, afin d'empêcher le recrutement de jeunes hommes par les talibans et de soutenir le

système éducatif afghan en vue d'accroître le nombre d'enfants scolarisés à tous les niveaux. Ils demandent que les programmes comme Erasmus+ et Horizon 2020 soient exploités au mieux dans ce contexte.

### ***Migration***

Les députés s'inquiètent face au nombre sans précédent de migrants qui reviennent principalement du Pakistan et d'Iran, mais aussi d'Europe. Ils soulignent que les problèmes liés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiés sont causés par les menaces de violence des groupes d'insurgés en Afghanistan, ainsi que par des facteurs économiques et environnementaux. Ils insistent pour que l'Union et la communauté internationale œuvrent en priorité à la prévention des causes profondes de la migration. Tout en saluant la stratégie nationale afghane de gestion des retours, les députés sont préoccupés par le manque de mesures d'intégration permanentes que les autorités afghanes devraient prendre pour gérer les migrants à leur retour.

La Commission est invitée à présenter des stratégies complètes pour chaque secteur dans le but de garantir un développement général dans tous les domaines de coopération avec l'Afghanistan.

Enfin, les députés insistent sur le rôle du Parlement européen, des parlements des États membres et du Parlement afghan dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord.